



Créer une structure juridique pour organiser mon mariage

Par **ju2sorel**, le **23/07/2011** à **16:34**

Bonjour,

Je viens de faire le grand saut....et mon mariage est prévu pour l'été 2012.

Le petit soucis vient des frais qu'engendre une grande réception avec 2 familles très très fournies.

Alors voilà, je suis ingénieur agroalimentaire salarié en tant que responsable développement sur Paris dans une TPE. Mon salaire n'est pas exorbitant, et j'ai pensée à 2 solutions pour mettre du beurre dans les épinards. Donner des cours en tant qu'autoentrepreneur en école de commerce et d'ingénieur ou/et créer une entreprise pour organiser mon propre mariage en tant que traiteur. De nombreuses interrogations?

- statut AE : risque élevé de payer beaucoup d'impôt en 2012 car l'achat des MP
Pas de possibilité de sortir les frais du CA...

- portage salariale : Ponction de 50% hors charges, mais comme c'est pour mon propre mariage je m'en moque...

- Montée un association où les membres seraient les invités du mariage. Une cotisation égale coût du mariage divisée par le nombre d'invités. et dissolution à la fin du mariage.

- EURL : j'ignore quels sont les montants pour le dépôt des statuts. Et j'ignore à qui facturer ma prestation de préparation de mariage, mes beaux parents?? Y

Au niveau des normes d'hygiène pas de soucis, je suis blindé et j'ai loué la cuisine collective de l'école avec la salle. Je crois qu'il y a juste un plan HACCP à fournir à la DSV?

Dans l'attente de vos retours sur la meilleures solutions à envisager sans risque d'abus de biens sociaux....

Très cordialement

Ju2sorel